

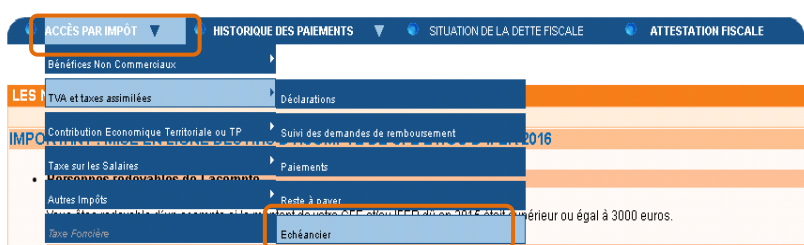
Acomptes semestriels de TVA- RSI Régime simplifié d'imposition

Au régime simplifié il y a deux acomptes semestriels à payer par an. Aucun avis n'est envoyé. Vous devez donc penser à aller les régler sur votre espace abonné professionnel.

Consulter le compte



Accès par impôt TVA



PROFESSIONNELS
CONSULTEZ VOTRE COMPTE

Accès au compte fiscal > Echéancier TVA

Echéancier : TVA et taxes assimilées
Activité : Masseur-Kinésithérapeute - dernière mise à jour des données le 21/08/2016

TVA - Régime simplifié d'imposition					
	Acompte	Montant	Date limite de paiement	Cotiser via	
JUILLET 2016		1 051,00	21/07/2016		
DECEMBRE 2016		764,00	21/12/2016		

Si vous étiez déjà soumis au RSI pour l'année précédente : les acomptes de juillet et de décembre sont égaux, respectivement à **55 % et 40%** du montant de la taxe de l'année N-1, avant déduction de la TVA relative aux biens constituant des immobilisations. Montant de référence ligne 57 de la déclaration annuelle N -1.

Lorsque la période de référence servant de base au calcul des acomptes est inférieure à 12 mois, les acomptes sont calculés à partir d'une taxe ajustée pour une période de 12 mois.

Vous êtes dispensé du versement d'acomptes : si la taxe due au titre de l'année précédente avant déduction de la TVA relative aux biens constituant des immobilisations est inférieure à **1000 €**.

Les nouveaux redevables ne reçoivent pas d'échéancier mais doivent acquitter, spontanément et à la bonne date, la taxe par acompte semestriels dont ils déterminent eux-mêmes le montant. Chacun de ces acomptes doit représenter au moins 80% de l'impôt réellement dû pour le semestre correspondant.

Dates limites de dépôt

Forme de l'entreprise	Professionnel indépendant	Toutes sociétés sauf anonymes
Résidence des entreprises	Selon la 1 ^{ère} lettre du nom patronymique	Selon les 2 premiers chiffres du N° d'identification attribué par l'INSEE
Ville de Paris Hauts de Seine Seine-Saint-Denis Val-de-Marne	A à H : le 15 I à Z : le 17	00 à 68 : le 19 69 à 78 : le 20 79 à 99 : le 21
Autres départements	A à H : le 16 I à Z : le 19	le 21

RSI-TVA

Déclarer les acomptes sur l'espace abonné professionnel des impôts

Onglet 'Déclarer TVA'

> Espace abonné
> Quitter

> Les entreprises qui clôturent leur exercice actuellement télétransmettent leur acompte de 2015 pourra donc exceptionnellement être tr sans application de pénalités.
Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

> À compter du 28 octobre 2015, les télépaiements de TVA, IS, TS, CVAE, TSCA, TV seront effectués au format SEPA inter-entreprises (SEPA B2B), qu'il s'agisse de filière (EPI / EDI). En savoir +

MON ESPACE

- 0 communiqué
- 0 nouveau message personnel
- > Gérer mes services
- > Nous contacter

MA PAGE PERSONNALISÉE

- > Gérer mon agenda fiscal, mon information fiscale, mon classeur

MES SERVICES

Consulter

- > Compte fiscal
- Déclarer**
 - > T.V.A.
 - > Impôt sur les sociétés
 - > Taxe sur les salaires
 - > C.V.A.E.
 - > Résultat [+]
- Payer
 - > T.V.A.
 - > C.V.A.E.
 - > Autres impôts
- Démarches
 - > Accéder au mini-guichet T.V.A. U.E.

impots.gouv.fr

ESPACE ABONNÉ

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES

Espace abonné > Déclarer > T.V.A.

CHOSIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination
SIREN

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
80909	E F	

PROFESSIONNELS

DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie

Accéder au formulaire de saisie

Quitter

Régime d'imposition : Réel simplifié d'imposition
Activité : Masseur kinésithérapeute
Commune de l'adresse fiscale de taxation :

1 - Sélectionnez dans le tableau suivant la période de votre déclaration

Période d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt
2015	15/07/2015	3514	
2014	05/05/2015	3517/SCA12	19/03/2015
01/10/2013 au 31/12/2013	05/05/2014	3517SCA12	

Période(s) non échue(s) :

Porter le montant de l'acompte attendu

En Juillet : 55% du montant porté ligne 57 de la CA 12 année N-1.

Décembre : 40 % du montant porté ligne 57 de la CA 12 année N-1.

impots.gouv.fr - Consultation

Bienvenue sur le service de

https://cfspro.impots.gouv.fr/efibvmapl/gouv/fr/FormulaireSaisie.html?codeIdoc=

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer

Formulaire 3514 - Période d'imposition : 2015
à limite de dépôt : 15/07/2015

Formulaires : 3514

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTÉ ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ÉCHÉANT UN ÉVENTUEL CRÉDIT DE TVA.

01 Montant de l'acompte attendu ou modulé

02 Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé

03 Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA

04 Je demande la suspension du ou des acomptes restant à couvrir

2 - JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS

05 Montant de la TVA collectée au titre du semestre

06 Montant de la TVA déductible au titre du semestre

07 Crédit de TVA dégagé au titre du semestre

08 Remboursement de la TVA sur investissements

Mention expresse

Paiement par imputation

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Google x Impots.gov.fr - Consultation x Bienvenue sur le service de x

https://cfspro.impots.gov.fr/efitvemap/jourrirFormulaireSaisie.html?codeNdoc=3514&dateDebutPeriode=01/01/2015&dateFinPeriode=31/12/2015&did=15/07/2015

impots.gov.fr

PROFESSIONNELS

→ DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer

Formulaire 3514 - Période d'imposition : 2015
Date limite de dépôt : 15/07/2015

Formulaires : 3514 ▼

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ECHEANT UN EVENTUEL CREDIT DE TVA

01	Montant de l'acompte attendu ou modulé	6 109
02	Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé	
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA	6 109
04	Je demande la suspension du ou des acomptes restant à courir	<input type="checkbox"/>

2 - JE SOUHAITE BENEFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS

05	Montant de la TVA collectée au titre du semestre	
06	Montant de la TVA déductible au titre du semestre	
07	Crédit de TVA délégué au titre du semestre	
08	Remboursement de la TVA sur investissements	

Mention expresse

Paiement par imputation

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

VALIDER

PROFESSIONNELS

→ DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer > Signer

Formulaire 3514 - Période d'imposition : 2015
Date limite de dépôt : 15/07/2015

Éléments d'identification

Date limite de dépôt : 15/07/2015

Éléments déclarés

Formulaire 3514 (applicable à compter de 01/01/2015)

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ECHEANT UN EVENTUEL CREDIT DE TVA

01	Montant de l'acompte attendu ou modulé	6 109
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA	6 109

VALIDER

← Précédent

Prochain

Google | Impots.gouv.fr - Consultation | Bienvenue sur le service de | x

https://cfspro.impots.gouv.fr/efitvamapi/ouvrirFormulaireSaisie.html?codeNdoc=3514&dateDebutPeriode=01/01/2015&dateFinPeriode=31/12/2015&dld=15/07/2015

Impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer

Formulaire 3514 - Période d'imposition : 2015
Date limite de dépôt : 15/07/2015

Formulaires : 3514

1 - JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACCOMPTE ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ÉCHÉANT UN ÉVENTUEL CRÉDIT DE TVA

01	Montant de l'acompte attendu ou modulé	6 109
02	Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé	
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA	6 109
04	Je demande la suspension du ou des acomptes restant à courir	<input type="checkbox"/>

2 - JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS

05	Montant de la TVA collectée au titre du semestre	
06	Montant de la TVA déductible au titre du semestre	
07	Crédit de TVA dégagé au titre du semestre	
08	Remboursement de la TVA sur investissements	

Mention expresse

Paiement par imputation

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Google | Impots.gouv.fr - Consultation | Bienvenue sur le service de | x

https://cfspro.impots.gouv.fr/efitvamapi/validerResume.html

Impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer > Signer

Formulaire 3514 - Période d'imposition : 2015
Date limite de dépôt : 15/07/2015

Cliquez ici pour signer et envoyer le document

Le document à transmettre est signé électroniquement.
Veuillez cliquer sur **"Signer et envoyer"** afin de transmettre votre document.
Un **certificat de prise en compte du dépôt** (accusé de réception électronique) vous sera transmis en ligne aussitôt après la vérification de la validité de votre signature. Sans accusé de réception, la présente procédure ne peut être considérée comme achevée.

Signer et envoyer

Signer électroniquement

PAYER L'ACOMPTE DE TVA

PROFESSIONNEL

DÉCLARER TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer > Signer > Certificat de prise en compte du CDEP

Formulaire 3514 - Année d'imposition : 2015
Date limite de dépôt : 15/07/2015

Attention : vous pouvez payer en cliquant sur ce bouton

[Payer](#)

Procédure de réception

Voici les informations associées à votre déclaration :

- Procédure : []
- Numéro de déclaration
- Date de dépôt
- Désignation
- Identifiant du déclarant

Votre déclaration est maintenant terminée. Vous avez la possibilité de visualiser, d'imprimer ou de sauvegarder votre accusé de réception.

Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre déclaration et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder : pour cela, utilisez obligatoirement les commandes ci-contre.

[Imprimer l'accusé de réception](#)

[Sauvegarder l'accusé de réception](#)

Sélectionner la déclaration à payer

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Sélection déclaration

Paiement d'une déclaration de TVA

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Sélection de la déclaration de TVA à payer

Veuillez sélectionner la déclaration de TVA que vous souhaitez payer :

SELECTION DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant à payer
2015	Déclaration 3514 initiale déposée le 16 Juillet 2015 à 14:23	15/07/2015	6 109,00 €

DERNIERES DECLARATIONS REGLEES

Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel

[Fermer la fenêtre](#)

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Confirmation ou modification du montant à payer

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
2015	Déclaration 3514 initiale déposée le 16 Juillet 2015 à 14:23	15/07/2015	6 109,00 €	0,00 €	6 109,00 €
Montant du paiement					6 109,00 €

[Confirmer](#) [Corriger le montant](#) [Abandonner](#)

CONFIRMER LE PAIEMENT

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Récapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
2015	Déclaration 3514 initiale déposée le 16 Juillet 2015 à 14:23	15/07/2015	6 109,00 €	0,00 €	6 109,00 €
Montant du paiement					6 109,00 €

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

Numéro de compte	Etablissement	Titulaire	Montant
FR			6 109,00 €

[Confirmer](#) [Etape précédente](#) [Abandonner](#)

[Aide en ligne](#)

ETAPE 1 2 3 4 Prise en compte de l'ordre de paiement

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Montant du paiement	Montant restant dû
2015	Déclaration 3514 initiale déposée le 16 Juillet 2015 à 14:23	15/07/2015	6 109,00 €	6 109,00 €	0,00€

Ces références vous seront réclamées en cas de contestation.
 Nous vous conseillons de noter les informations ou d'imprimer cette page.

[Retour Menu TVA](#) [Imprimer](#) [Quitter](#)

Imprimer avant de quitter la page